

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement
Pôle du Développement Urbain et de la Prospective

Affaire suivie par Pierre BOULANGER
Tél : 06 47 00 37 82
pierre.boulanger@ville-macon.fr

Réf : **PDUP-AME/2024-027**

MRAE
DREAL Bourgogne Franche Comté
Service Développement durable Am.
Département Evaluation
Environnementale
17 E Rue Alain Savary
BP 1269
25005 BESANCON CEDEX

Mâcon, le 24 décembre 2024

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Mâcon
Modification n°6
Saisine MRAE

Madame, Monsieur,

Jean-Patrick COURTOIS, Maire de la Ville de Mâcon a prescrit le lancement de la procédure de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme, par arrêté du 04 novembre 2024.

Dans ce cadre, la modification n°6 du PLU est soumise à la procédure d'examen au cas par cas pour déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire.

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs au dossier de modification n°6 ainsi que les éléments nécessaires à la procédure d'examen au cas par cas.

L'agent indiqué en haut de ce courrier est à votre disposition pour tout élément complémentaire dont vous auriez besoin

Vous remerciant de votre retour, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour Le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué**

Eric Maréchal

